



AVIS D'ATTRIBUTION

[L2122-1-1]

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN NU DE 300 M² ET D'UN BATIMENT DE 95 M² SUR LA COMMUNE DE CHAMPIGNEULLES POUR UNE PRISE DE SERVICE SUR SITE FERROVIAIRE.

- 1. SNCF Immobilier** - Direction Immobilière, dont les bureaux sont sis 3, boulevard Wilson à Strasbourg (67000), représentée par son Directeur Monsieur Laurent FEVRE dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.
- 2. Correspondant :**
Renseignements techniques et administratifs :
Gestionnaire NEXITY : Monsieur Léo Chapuis
Courriel : lchapuis@nexity.fr
Adresse postale : NEXITY PROPERTY MANAGEMENT - SERVICES IMMOBILIERES AUX ENTREPRISES – 4ème étage
27 rue du Vieux Marché aux Vins, 67000 STRASBOURG
- 3. Objet de la procédure :**
Le BIEN est situé 1 chemin de la Rompure, 54250 CHAMPIGNEULLES et est repris au cadastre de la commune sous le n°162 de la Section AH. Il s'agit de 300 m² de terrain nu servant de parking et de 95 m² de bureaux.

Le BIEN est situé au niveau du PK 000+500 de la ligne 097 000 (de Champigneulle à Sarralbe), il porte référence : UT – 000411W, lots B029 et T202.
- 4. Procédure :**
La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article [L2122-1-1 alinéa 1] du Code Général de la propriété des personnes publiques.
- 5. Attribution :**
Par l'absence de candidature à l'appel d'offre émis le 23 juillet 2023, la convention peut être délivrée à l'émetteur de la candidature initiale, à savoir l'entreprise **REGIORAIL FRANCE**, domiciliée CARRER CAMP DE LA BASSE, 66160 LE BOULOU.
Date d'effet de la convention d'occupation : 1^{er} septembre 2023.
- 6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :**
Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.
Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. **[Uniquement une consultation sur place]**
- 7. Information sur les recours**
Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois.
Tribunal administratif de NANCY, 5 place de la Carrière à NANCY
Téléphone : 03 83 17 43 43